

Ne passons pas à côté des hydrocarbures non conventionnels

par Christian Bataille

En 2011, la facture énergétique de la France a battu un record, en atteignant 61,4 milliards d'euros, ce qui représente 88 % de son déficit commercial. Cette situation n'est pas seulement coûteuse d'un point de vue économique ; elle génère aussi une dépendance à l'égard de nos principaux fournisseurs. Ainsi, pour le pétrole, la production française représente aujourd'hui 1,1 % de la consommation nationale, ce qui génère une facture de 50 milliards d'euros (2011). La Russie est notre premier fournisseur en pétrole brut devant le Kazakhstan et l'Arabie saoudite. La dépendance de la France est également presque totale s'agissant du gaz. Dans les années 1970, la France produisait un tiers de sa consommation de gaz. Aujourd'hui elle en produit 1,4 % et paie une facture de 11,5 milliards d'euros d'importations en provenance de Norvège, des Pays-Bas, de Russie et d'Algérie.

“ Les auditions auxquelles l'Office parlementaire des choix scientifiques a procédé indiquent une nette évolution de la fracturation hydraulique avec le souci, dans la première partie du forage, de préserver la nappe phréatique et les ressources du sous-sol traversé ”

Le 13 juillet 2011 l'Assemblée a, quelque peu dans la précipitation, interdit l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels par fracturation hydraulique. Quelle attitude adopter aujourd'hui, au moment où les États-Unis comblent leur déficit en hydrocarbures de façon spectaculaire et où d'autres pays dans le monde, notamment en Asie, sont en train de les imiter ? Il convient tout d'abord de rétablir en France des objectifs de recherche et donc de mieux connaître les ressources de notre sous-sol, qui sont principalement de trois origines n'appelant pas les mêmes réponses.

D'abord le gaz de houille qui est le méthane contenu dans les anciennes galeries de mines et surtout dans les couches profondes de charbon, au delà de 1 500 mètres de profondeur, restées non exploitées. Ces ressources sont surtout présentes dans les anciens bassins miniers du Nord-Pas-de-Calais et de Lorraine. Le gisement

de houille étant naturellement faillé, cette réserve d'énergie échappe à la loi de 2011 et pourrait être exploitée immédiatement par forage direct et sans fracturation.

Ensuite, les huiles ou pétrole sont, selon certains spécialistes, présents en abondance sous le bassin parisien et vers 2 000 mètres de profondeur. Cela mérite vérification. Le type de gisement au sein de roches-mères ne pourrait être exploité que par la technique de fracturation.

Enfin, des gaz de schiste sont, semble-il, présents en abondance dans les départements du Sud-Est de la France. Là aussi, une reconnaissance géologique s'impose et, comme pour les huiles, les gaz de roches-mères devraient être exploités par fracturation.

Les auditions auxquelles l'Office parlementaire des choix scientifiques a procédé indiquent une nette évolution de la fracturation hydraulique avec le souci, dans la première partie du forage, de préserver la nappe phréatique et les ressources du sous-sol traversé. L'ingénierie d'origine française, notamment Schlumberger, joue un rôle éminent aux États-Unis dans ce domaine. D'autres techniques de fracturation hydraulique existent. Une alternative réellement opérationnelle à ce jour est la fracturation au propane, aujourd'hui employée dans quelques sites américains. Parmi les autres techniques, la fracturation électrique est encore expérimentale. D'autres méthodes, mécaniques ou biotechno-



Christian BATAILLE

logiques, représentent une perspective encore plus lointaine.

L'enjeu est, pour l'industrie française, de substituer à nos importations une production nationale qui allégerait à la fois notre dépendance et notre déficit commercial. Notre pays, avec Vallourec, se distingue par son savoir-faire dans ce domaine. L'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels sont véritablement un enjeu lourd pour le redressement de l'industrie française. ●

